Procédure de décommande-repas :

1.Scannez le qr code

2.Cliquez sur le lien

3.Complétez le formulaire

Important : 

La décommande de repas sera prise en compte pour autant qu’elle ait été effectuée dans les délais à savoir au plus tard la veille (jour ouvrable scolaire) avant 8h45 du jour de décommande.



<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=aJc3jjcSxUCBHaYjR-XihDbxdrGqZStPtZcqX-uWXIlUNjZTMUoxOFdVWDRWTTFFUEwwVjZFUEFaVi4u&qrcode=true>